

EXTRAIT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014

Présents : Mesdames Agnès POTTIER, Séverine GILBERT, Josette BERARD, Cécile TABEAU,, Marie-Joëlle EMON, Charlène ARRIVE, Nina POUPELIN
Messieurs Anthony DUPUY, Eric BUINIER, Bernard VICENTY, Henri BLOIS

Absents : Christopher HANCOCK (pouvoir à Henri BLOIS), Susan HANCOCK (pouvoir à Séverine GILBERT), Claude SORLIN, Alain POTTIER (pouvoir à Agnès POTTIER)

Cécile TABEAU a été nommée secrétaire de séance.

1-Approbation du rapport définitif de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) du 3 décembre 2014

Madame le Maire expose que lors de la réunion du 03 décembre dernier la CLECT a adopté les montants des transferts de charges consécutifs aux dernières modifications des statuts de la CDA, et notamment l'extension de la compétence Éducation Enfance Jeunesse depuis le 01/09/2013. Pour la commune de Migron le montant s'élève à 76 971 €. Le conseil Municipal doit se prononcer sur ce transfert. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés adopte ce rapport.

2-Décisions modificatives budgétaires suite au transfert de charges

60633 Fournitures de voirie	-12 000,00 €
61523 Voies et réseaux	-35 000,00 €
61522 Bâtiments	-7 000,00 €
022 Dépenses imprévues	-4 000,00 €
6554Contributions aux organismes de regroupement	58 000,00 €

3-Convention avec l'association « le SAS Chantier d'Insertion »

Mme le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention entre l'association le SAS chantier d'insertion et la commune. Cette association intervient actuellement au niveau du mur d'enceinte du cimetière pour environ 7 semaines de travail. En contrepartie la commune prend à sa charge les matériaux et petits matériels nécessaires à la réalisation des travaux prévus, et en contrepartie verse une subvention au titre de l'encadrement et de la formation des personnes en insertion. Pour les travaux en cours, la subvention pour la commune s'élève à 1137,50 €. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Madame le Maire à signer la convention.

4-Évaluation des frais de chauffage dans les locaux de la M.A .M

Mme le Maire informe l'assemblée que l'association "la Maison des petits loups" demande la mise en route du chauffage dès maintenant, dans les locaux mis à disposition pour la Maison des Assistantes Maternelles, et ce avant le début de leur activité. Le Conseil accepte à condition que celui-ci soit modéré tant que l'activité n'est pas effective, et demande que l'association participe financièrement à hauteur de 200 € mensuels.

5- Remplacement d'un volet roulant au logement - avenue de la République

Madame le Maire indique que le volet roulant du logement communal se situant sur la baie donnant sur le parking n'est pas réparable, il faut par conséquent le changer. Le devis proposé s'élève à 460,90 HT. Le Conseil Municipal donne son accord.

6-Questions diverses

Madame le Maire

Informe qu'une personne recrutée par la CDA (M. PLANCHENAULT), est chargée d'aider les collectivités dans la mise en place du document unique. Celui-ci se propose de présenter au Conseil Municipal ce document pour validation. La date est fixée au 19 janvier prochain.

Informe de la date des vœux fixée au 09 janvier à 18h30.

Informe qu'une vingtaine de personnes de Migron ont bénéficié cette année du service de taxi « Les Mouettes ».

Henri BLOIS

Signale que la décoration de Noël chez Tricard est défectueuse. Les agents vont y regarder

Anthony DUPUY

Fait part d'une prochaine animation « patinoire » dans le cadre « Vivre ensemble » le 25 février prochain.

Indique qu'il faudrait étudier la possibilité de jachères fleuries.

Charlène ARRIVE

Informe que la climatisation réversible vient d'être installée au salon. Le fonctionnement est très satisfaisant.

Cécile TABEAU

Signale que le siphon d'Azac est bouché.

Le Maire,
Agnès POTTIER